

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 233-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1029

Déposée le: 28.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Comment la fondation Santé bernoise est-elle financée?

La fondation Santé bernoise est une organisation cantonale qui œuvre en faveur de la promotion de la santé. L'actuelle structure de la fondation est née en 1998 des organisations qui l'ont précédée. Santé bernoise est subventionnée par les pouvoirs publics et les caisses-maladie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment Santé bernoise est-elle financée exactement ?
2. Par quel mécanisme et pour quel montant les assurés et assurées contribuent-ils à son financement ?
3. Quelle évolution les recettes de la fondation, et donc son budget, ont-elles suivi depuis 1998 ?
4. A combien s'élevaient les recettes en 2000, 2005, 2010 et 2015 ?

5. Santé bernoise est largement active dans des domaines où d'autres organisations à caractère public ou semi-public le sont également (p. ex. Contact, Aidshilfe, Croix-Bleue et bien d'autres encore). Les activités de Santé bernoise et celles d'autres organisations ne se recoupent-elles pas ?
6. D'autres organisations déjà en place ne pourraient-elles pas reprendre intégralement ou en partie les tâches de Santé bernoise ? Si oui, lesquelles ?
7. La fondation Santé bernoise pourrait-elle participer aux efforts d'économies annoncés par le Conseil-exécutif en réduisant son offre ?
8. De quel pourcentage les primes d'assurance maladie du canton de Berne baisseraient-elles si Santé bernoise ne devait plus être subventionnée ?